

les Allemands, et ne le veulent pas. Ils disent qu'en Espagne on veut la destruction des Pays-Bas, « et que tous les sujets sont mécontents du Roi et de ses » conseils (1). » — On parle avec une telle liberté, qu'il est à craindre, à tout moment, qu'on ne provoque le soulèvement du peuple. — Le cardinal a été reçu à Malines avec beaucoup d'affection et de contentement. — Les états de Brabant, non satisfaits d'envoyer une ambassade en Espagne, pour réclamer contre les nouveaux évêchés, en envoient une autre à Rome, dans la personne de Dumoulin. — Un des privilèges dont ceux de Brabant se proposent de se servir à Madrid, a été extorqué par leurs prédécesseurs à la duchesse Marie de Bourgogne, après la mort du duc Charles, et a été révoqué depuis, avec clause de peine de mort contre ceux qui l'allégueraient, ou s'en serviraient. — C'est le pensionnaire des états, Weellemans, homme contraire, en toutes les occasions, au service du Roi, qui a pensé à invoquer ledit privilège.

Liasse 522.

60. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 février 1562.* — Affaires du duc son mari. (*Ital.*)

Liasse 521.

61. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 15 février 1562.* Affaires d'Allemagne. — La présence du maître est la chose la plus nécessaire aux Pays-Bas. — On dit qu'il y a eu de grandes délibérations à Madrid, touchant les affaires des Pays-Bas, « desquelles, ni des choses de » cette cour, nous ne savons pas plus que ceux qui sont aux Indes, les lettres les » plus récentes que nous ayons étant du mois de novembre, ou du commencement » de décembre (2). »

Liasse 522.

62. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 mars 1562.* Le délai que le Roi met à répondre aux lettres qu'on lui adresse cause un grand préjudice aux affaires; il pourra coûter cher un jour. — Nécessité de la présence du Roi aux Pays-Bas. — Inconvénients qui résultent des libelles, des pasquilles et des mensonges qu'on sème dans ces provinces, en France et jusqu'en Espagne. — Il est faux qu'il se soit disputé au conseil avec

(1) *Y que todos los suditos estan discontentos del Rey y de sus consejos.*

(2) *De que, ny de cosas dessa corte, no sabemos mas que los que estan en las Indias, que las cartas que tenemos mas frescas son de noviembre ó principio de diziembre.*

le prince d'Orange et le comte d'Egmont, comme on l'a répandu : il ne sait ce qui se passe dans l'âme de ces seigneurs, mais toujours eux et lui se sont traités avec courtoisie (*con todo comedimiento*). — Il est également faux qu'une mascarade ait été faite dans la maison du prince d'Orange, où l'on se serait moqué de lui et de sa dignité de cardinal. — Ceux de Brabant sont les seuls qui s'opposent à l'institution des nouveaux évêques. — Le retard qu'on apporte à Rome dans l'expédition des dépêches fait beaucoup de mal. On n'a encore que quatre ou cinq bulles pour Malines, Utrecht, Middelbourg et Harlem, et l'on n'ose pas en parler, parce que, comme elles disent que, des neuf gradués (chanoines), l'un sera inquisiteur, il n'en faudrait pas davantage, pour donner de la consistance aux bruits qu'on a fait courir, que, sous prétexte des nouveaux évêchés, on veut introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne. — Le cardinal a écrit à Rome, pour faire changer cette clause, et pour qu'on la remplace par celle-ci : que les gradués seront obligés d'assister l'évêque dans les choses où il les voudra employer, touchant son église et son diocèse. Ces termes suffiront, car, quoique cela ne se dise, il est clair que l'évêque est inquisiteur ordinaire; mais il faut ôter les paroles qui déplaisent (1). — Granvelle aurait désiré que le Roi conservât Vargas (2) à Rome, comme son ambassadeur, quoiqu'il sache que le grand commandeur de Castille (3), qui va le remplacer, soit pourvu de toutes les qualités nécessaires. — Nouvelles d'Allemagne et d'Angleterre.

Liasse 522.

63. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 avril 1562. M. de Wacken (4), à l'instance de ceux de Gand, se rend à sa cour, pour solliciter une résolution sur l'affaire du canal (5). Cette ville, par les services qu'elle a rendus dans la dernière guerre, mérite les bontés du Roi. — L'affaire dont il s'agit s'est discutée longuement aux conseils privé et des

(1) *Pues aunque no se diga, claro es que el obispo es inquisidor ordinario, sino que es menester quitar las palabras que ofenden.*

(2) Francisco de Vargas, homme d'État et jurisconsulte distingué. Granvelle en faisait grand cas, et entretenait avec lui une correspondance suivie.

(3) Don Luis de Requesens y Cuiñiga, qui fut depuis gouverneur des Pays-Bas.

(4) Adolphe de Bourgogne, chevalier, seigneur de Wacken, grand bailli de Gand et vice-amiral.

(5) Le canal de Gand au Sas de Gand, dont la construction, commencée en 1554, venait de s'achever.

finances et au conseil d'État, afin qu'il n'en résulte de préjudice pour personne.— Granvelle recommande au Roi M. de Wacken, qui a fait l'office d'un bon serviteur, sous le règne de l'Empereur et sous le sien.

Liasse 527.

64. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 avril 1562.* Affaires du duc son mari. — Elle renvoie à ses lettres en français, pour les affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 521.

65. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 mai 1562.* Affaires du duc son mari. — Elle s'en remet à ses lettres en français, pour les affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 521.

66. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 mai 1562.* Affaires de France. — Les seigneurs et le peuple des Pays-Bas ne verraient pas de bon œil que l'on secourût les catholiques de ce royaume; ils disent que le Roi veut encore les entraîner dans la guerre, après qu'ils ont tant souffert et tant contribué pour les guerres passées. L'intérêt de la religion ne paraît pas à bien des personnes une cause suffisante pour cela. L'état du pays exige d'ailleurs beaucoup de circonspection, etc.

Liasse 522.

67. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 mai 1562.* Ceux d'Anvers, instruits du départ de M. de Wacken et de l'objet de sa mission, commencent à comprendre que la faveur ou la disgrâce du Roi peut entraîner la prospérité ou la ruine de leur ville, et à voir combien peu ils doivent attendre de ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, cherchent à les impliquer dans des choses contraires au service de S. M. Du reste, l'opposition qu'ils ont faite à l'érection d'un siège épiscopal dans leur ville, n'est pas le résultat de l'opinion de tous; c'est à l'artifice de quelques intéressés qu'il faut l'attribuer. Ils craignent maintenant que la décision qui sera prise sur les représentations de M. de Wacken, ne leur tourne à préjudice. — Granvelle suggère au Roi de faire plus ou moins pour Gand, selon la conduite que ceux d'Anvers tiendront, puis qu'il peut lui être indifférent que l'une ou l'autre ville profite des avantages du commerce, pourvu que celui-ci ne sorte pas du pays. — Il rend un témoignage

favorable de l'amman et de Renier Van Ursele (1), qui vont à la suite de M. de Wacken; ils pourront, à leur retour, faire à Bruxelles et à Anvers les offices dont le Roi jugera à propos de les charger : « Et il sera nécessaire, continue Gran-
 » velle, que V. M. imprime bien dans leurs esprits que jamais elle n'a pensé à
 » introduire en ces pays l'inquisition d'Espagne, puisque c'est la pure vérité,
 » introduction qui ne serait d'ailleurs point praticable ici, comme à Naples.
 » Par les mauvais offices que quelques-uns ne cessent de faire pour leurs fins
 » ambitieuses, beaucoup de gens sont si persuadés que l'érection des nouveaux
 » évêchés tend à ce but, qu'il n'y a pas moyen d'en désabuser le vulgaire. V. M.,
 » qui se souvient de tout ce qui s'est passé dans cette affaire, sait fort bien à
 » qui est la faute de ce qui arrive. C'est parce que je suis le ministre de cette
 » sainte entreprise, et que je défends en toute occasion l'autorité de V. M., que
 » je suis en butte à tant de tracasseries : on va jusqu'à m'imputer, pour me
 » rendre odieux, de vouloir soumettre aux étrangers la direction et la liberté
 » de ces États. »

Liasse 527.

68. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 juin 1562.* Elle avait appris, avec une peine infinie, l'indisposition du prince (don Carlos); aussi l'annonce que le Roi lui a donnée de son rétablissement lui a-t-elle causé une joie inexprimable. — Par ses lettres en français, le Roi saura la résolution qui s'est prise en l'assemblée des chevaliers de l'Ordre; lesdites lettres devant passer par beaucoup de mains, elle a été attentive à ce que l'on n'y insérât rien qui pût causer plus d'aigreur et de trouble (*asprezza e garbuglio*) : mais elle ne croirait pas satisfaire à ce qu'elle doit au Roi, ni à ce qui convient à son service, si elle ne l'instruisait de quelques particularités, qu'elle le prie de garder pour lui seul. — Elle informe le Roi de ce qui s'est passé en ladite assemblée; d'une réunion des chevaliers de l'Ordre, qui s'est tenue dans la maison du prince d'Orange; des propos qu'ont avancés le prince et les comtes d'Egmont et de Hornes; des instances faites par le marquis de Berghes pour l'assemblée des états généraux; de ce que lui a révélé le seigneur de Berlaymont; des plaintes communes des seigneurs contre le cardinal de Gran-

(1) C'étaient les députés envoyés à Madrid par la ville d'Anvers. Renier Van Ursele était un des échevins de cette ville. L'amman était Godefroid Sterck, chevalier.

velle, à qui ils imputent d'avoir écrit au Roi qu'il fallait couper une demi-douzaine de têtes, et venir en force, pour conquérir le pays. — Elle engage le Roi à désabuser Montigny (1), lorsque celui-ci sera auprès de lui, et sur ce point, et sur le projet qu'on lui attribue de vouloir établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne (2). (*Ital.*)

Liasse 521.

69. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 juin 1562.* Affliction qu'avait causée la nouvelle de l'accident arrivé au prince. Processions et prières faites aux Pays-Bas, à cette occasion. — Le Roi verra par les dépêches à quoi en sont les affaires. Montigny, qui va partir, l'instruira plus amplement. — Puisque S. M. sait que c'est sans raison qu'on le persécute, et seulement à cause qu'il soutient l'autorité royale, Granvelle supplie le Roi de le défendre, s'il est attaqué à sa cour. — L'affaire des évêchés s'arrangerait facilement, sans l'opposition de ceux de Brabant. — « La vraie cause de cette » opposition, c'est qu'on ne veut laisser prendre part au maniement des affaires » de la province, des personnes qui aient des yeux pour voir ce qui se passe, » et cela afin d'exercer une domination absolue, et de se servir des états comme » d'un bouclier, pour attaquer le Roi et son autorité (3). » — « Selon ce que m'a » dit La Villette, lieutenant de Dissey (4), le motif qu'ont les deux principaux

(1) Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, baron de Leuze, etc. Il fut créé chevalier de la Toison d'Or, dans le chapitre tenu par Philippe II, à Gand, aux mois de juillet et d'août 1559, et le Roi lui donna, dans le même temps, la charge de gouverneur et grand bailli de Tournay et Tournaisis. Le 25 avril 1561, il fut nommé chef et capitaine de la bande d'ordonnances, vacante par le décès de Ponce de Lalaing, seigneur de Bugnicourt.

L'envoi d'un des seigneurs vers le Roi, pour lui remonter les besoins du pays, fut résolu en séance du conseil d'État, du 7 mai 1562. La duchesse de Parme avait d'abord désigné, pour cette commission, le comte de Hornes, et, à son défaut, le seigneur de Glajon; mais ceux-ci s'en excusèrent. Ce fut alors qu'elle jeta les yeux sur le seigneur de Montigny. (*Notes du conseil d'État.*)

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° VIII.

(3) *La verdadera causa del sentimiento de los obispados es no querer que entren en el tratar de los negocios de Brabante personas que tengan ojos para ver lo que passa, sino que todo lo manden absolutamente, y que los estados sirban de cubierta, para que se ose contra V. M. y su auctoridad.*

(4) La Villette et Dissey étaient des gentilshommes bourguignons.

» (le prince d'Orange et le comte d'Egmont) de m'en vouloir, serait d'avoir
 » reçu avis, par la voie de Lorraine, que j'aurais écrit à V. M. que, si on ne leur
 » coupait la tête, ainsi qu'à d'autres, jusqu'à une demi-douzaine, V. M. ne
 » serait seigneur de ces pays, et que, comme cela ne se pourrait faire ici, sans
 » que le peuple se soulevât, il fallait les appeler en Espagne, où la chose s'exé-
 » cuterait facilement. V. M. peut juger si jamais pareille pensée m'est entrée
 » dans l'esprit (1). » — Granvelle attribue cette grossière invention à Renard ;
 il souhaite que La Chaulx n'y ait pas quelque part aussi. — Il en a parlé aux
 deux seigneurs eux-mêmes, l'occasion s'en étant offerte. — Comme ils soup-
 çonnent que, par son moyen, le Roi a des intelligences avec les Guise, il les a
 également désabusés à cet égard, les assurant, ainsi qu'il pouvait le faire en
 toute vérité, que, depuis le départ de S. M., il n'a écrit aux seigneurs de cette
 maison directement ni indirectement, si ce n'est lors de son élévation au car-
 dinalat. — Les deux seigneurs lui ont parlé de l'inquisition; ils lui ont dit savoir
 de bonne part que, lorsque le duc d'Albe fut à Paris, avant la mort du roi
 Henri II, il négocia avec lui pour l'introduction, en France et dans les Pays-Bas,
 de l'inquisition d'Espagne. Granvelle leur a répondu qu'il n'en savait rien, et
 qu'il n'y croyait point; que cela n'était pas vraisemblable, comme ne l'était pas
 non plus ce qu'on publiait : que le père confesseur du Roi, évêque élu de Siguenza,
 aurait dit, avant son départ des Pays-Bas, qu'il fallait ériger les évêchés dans
 ces provinces, comme acheminement à l'établissement de l'inquisition. — Le
 marquis de Berghes a fait grand bruit, à l'occasion de la lettre que le Roi lui a
 écrite. — Pour que le Roi sache où tendent les pensionnaires qui gouvernent
 les états, Granvelle lui dit qu'ils ont envoyé à Paris consulter, sur le fait des
 évêchés, le docteur Dumoulin (2), plus grand hérétique encore que Luther, et
 qui, sous le roi Henri II, lors de la guerre avec le pape Jules III, osa le pre-

(1) *La Villette, teniente de Dicey, me ha dicho que el fundamento que los dos principales tienen de sentirse de mí, sea por aver ellos tenido aviso, venido por vía de Lorena (porqué vea V. M. do se forjan las cosas) que yo aya escrito á V. M.^a que, no cortandoles las cabezas, y á otros, hasta á media docena, no sera señor destes Estados, y que hacerlo aquí, no se podría, porqué se alborotaría el pueblo, mas que V. M.^a los llame á España, y que allí se hara muy bien; y V. M.^a puede juzgar si jamás tal cosa me debe haver passado por el pensamiento.*

(2) Charles Dumoulin, en latin *Molinæus*, célèbre jurisconsulte, né à Paris vers la fin de 1500, mort dans la même ville, le 27 décembre 1566. Il se montra d'abord zélé sectateur

mier écrire et faire imprimer des livres contre l'autorité du siège apostolique. Ils ont envoyé aussi en Italie et ailleurs. — Si l'on eût apporté à Rome plus de diligence dans l'expédition des dépêches, toute cette affaire des évêchés aurait été terminée avant qu'on en dit un mot. Encore à présent, l'on attend les bulles particulières des évêques, quoiqu'il y ait deux années que les taxes en ont été payées à Rome. — Granvelle attend aussi les bulles de l'abbaye de Saint-Amand. — La venue du Roi paraît indispensable au cardinal. — Il pourrait écrire encore beaucoup de choses ; mais il ne croit pas que cela soit prudent. — S'il ne préférerait le service du Roi à son intérêt particulier, il se retirerait à Malines, à Saint-Amand, ou en Bourgogne. — Il usera avec les seigneurs de toute la douceur possible ; il leur complaira en toute occasion. La seule chose en laquelle il ne puisse céder, est le maintien de l'autorité du Roi ; pour ce dernier objet, il sacrifierait sa vie, s'il en était besoin. — Les correspondances qu'ils ont en Espagne font beaucoup de mal, ainsi que la liberté avec laquelle on parle à Madrid des affaires des Pays-Bas. — Le président Viglius, quoique sa santé soit meilleure, montre le désir de se retirer : Granvelle engage le Roi à n'y consentir en aucune manière, et à lui accorder une gratification, pour l'encourager.

Liasse 521. — (B. B.)

70. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 14 juin 1562.* Nouvelles diverses. — Accident arrivé au prince. — Il se plaint des méchancetés qui ont été semées contre lui, et les met sur le compte de Renard. — Il souffre beaucoup de choses, sans laisser apercevoir qu'il en a connaissance, pour ne pas nuire, par le soin de ce qui le touche particulièrement, aux affaires publiques. — Il n'est pas content de ce que lui écrit Perez, que ni lui, ni le duc (1), ne voit tout ce qui s'envoie des Pays-Bas : il ne s'étonne plus que les résolutions tardent tant, car, pour pourvoir aux choses importantes, il faut savoir tout ce qui se passe, et trois ou quatre années d'expérience ne suffisent point à un ministre, pour que seul il puisse diriger des affaires de tant de poids.

Liasse 522.

de Calvin ; mais il abandonna ensuite les doctrines du réformateur genevois pour celles de Luther. Ses ouvrages furent mis par la cour de Rome au premier rang des livres défendus.

(1) Vraisemblablement le duc d'Albe.

71. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 juin 1562.* Elle lui recommande M. de Montigny, qui se rend en Espagne. — Elle s'en remet, pour les affaires des Pays-Bas, à ses lettres en français. (*Ital.*)

Liasse 521.

72. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 juillet 1562.* Par les lettres en français qu'elle a adressées au Roi, elle a répondu touchant les ordres qu'il lui a donnés de secourir le roi de France contre les huguenots et rebelles de son royaume. Tout ce qu'elle peut y ajouter, c'est qu'il lui pèse dans l'âme qu'il se soit offert une occasion où le Roi lui ait commandé des choses qu'elle n'a pu exécuter; mais le service même du Roi, et la conservation des États qu'il a confiés à son gouvernement, ont dû être sa règle. — Elle espère que le Roi sera satisfait des raisons qu'elle lui donne dans lesdites lettres en français. — Elle termine, en entretenant le Roi de ses affaires particulières en Italie. (*Ital.*)

Liasse 521.

73. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 juillet 1562.* Il a reçu celle du Roi du 6 juin, touchant le secours à donner aux catholiques de France; il explique et justifie l'opposition qu'on y a contrée les ordres du Roi à cet égard. Les états ne payeraient pas un maravédis aux bandes d'ordonnances, si on voulait envoyer celles-ci en France, etc.

Liasse 522.

74. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, de la même date.* Elle concerne les affaires particulières de la duchesse de Parme et du duc son mari. — Malgré toutes les instances que lui fait son mari, la duchesse a dit à Paulo Vitelli, que celui-ci lui a envoyé, « qu'elle ne quitterait point les Pays-Bas, sans le congé » du Roi; que son honneur et sa réputation ne lui permettaient pas d'abandonner ces provinces dans l'état où elles étaient; qu'elle préférerait plutôt » perdre le duché de Parme, etc. »

Liasse 524.

75. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, de la même date.* Il s'est bien aperçu, par la dernière dépêche, où le Roi ordonne de porter secours aux catholiques de France, que ni Perez, ni le duc (d'Albe?) ne voit tout ce qui s'écrit des Pays-Bas. — Cette dernière dépêche de S. M. a occasionné beaucoup

de désagréments au cardinal, rien ne pouvant désabuser les seigneurs de l'idée qu'il existe une ligue secrète, dont il est le promoteur, idée qui est le fondement de toutes leurs plaintes, parce qu'ils s'imaginent qu'il y a des choses qu'on leur cache. — Dans l'état où sont les affaires, il ne convenait pas du tout au service du Roi de s'engager dans les querelles de France. — Les Pays-Bas ne sont pas comme l'Italie et Milan; avant d'y faire passer des ordres aussi absolus, il faut y prendre conseil sur ce qu'il est possible d'exécuter (1).

Liasse 522.

76. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 17 juillet 1562.*

Il répond à une lettre de main propre de la duchesse et à une autre lettre en chiffres, qui concernent principalement la ligue des seigneurs contre le cardinal de Granvelle. — Il est scandalisé d'apprendre que les personnes qui devraient le plus aider la duchesse, non-seulement manquent à ce devoir, mais donnent occasion à d'autres de répandre le trouble et l'inquiétude dans les esprits. — La duchesse sait mieux que personne combien les plaintes contre le cardinal sont mal fondées. — En ce qui concerne les nouveaux évêchés, le Roi déclare que jamais Granvelle ne lui en conseilla l'érection; qu'il en fit même dans le principe un mystère au cardinal, et que celui-ci n'en eut connaissance que lorsque l'affaire était déjà bien avancée; il assure que le marquis de Berghes en fut instruit avant lui, durant le séjour du Roi en Angleterre, et antérieurement à l'envoi de Sonnius à Rome. — Le Roi ajoute qu'il dut faire beaucoup d'instances au cardinal, pour qu'il consentit à accepter l'archevêché de Malines. — Il n'est pas vrai que Granvelle ait écrit au Roi que, pour assurer le repos des Pays-Bas, il faudrait couper une demi-douzaine de têtes, « quoique, observe Philippe, il ne » serait peut-être pas mal de recourir à ce moyen (2). » — Il témoigne son mécontentement de ce qu'on blâme l'intervention de Granvelle dans les affaires, tandis que, sous l'Empereur son père, lorsque le cardinal n'avait pas encore acquis l'expérience et l'habileté qu'il a aujourd'hui, on ne disait rien. — Ce qu'on débite sur l'intention du Roi d'établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, est également faux; jamais le cardinal ne lui a fait cette proposition, ni lui-même n'y a pensé. D'ailleurs l'inquisition des Pays-Bas est plus impitoyable que celle d'Espagne. —

(1) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° IX.

(2) *Aunque quiza no seria mal hazello.*

Le Roi recommande à la duchesse de tenir les seigneurs divisés entre eux, et d'empêcher leurs assemblées, ainsi que celles des états. — Il répondra à Montigny dans le sens de ce qu'elle lui a écrit. — Il reconnaît que sa présence aux Pays-Bas serait convenable et même nécessaire ; mais, pour qu'elle fût véritablement efficace, il faudrait qu'il eût les moyens pécuniaires qui lui manquent. — Vu les mauvais offices que Simon Renard rend aux Pays-Bas, il désire que la duchesse examine s'il n'y aurait pas moyen de l'en éloigner (1).

Liasse 525.

77. *Longue lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 17 juillet 1562.* Il a reçu toutes ses lettres, y compris celle du 14 juin. — Ce que le cardinal lui a écrit le 13 mai, lui a causé une grandissime peine, et surtout les faussetés et calomnies qu'on publie contre lui, si contraires à la raison et à la vérité. Il le remercie de ce que, dans l'intérêt de son service, il veut bien les dissimuler. — Le Roi ne fera aucune démonstration à cet égard, puisque tel est l'avis du cardinal; mais il ne manquera d'occasion, pour faire ce qui conviendra. Quand Montigny sera arrivé, il lui fera entendre que l'on n'a aucun motif de calomnier ainsi le cardinal; qu'on devrait au contraire lui savoir gré de la sollicitude qu'il consacre au bien du pays; et toujours et partout le Roi répondra de même pour le cardinal, comme l'exigent la vérité et la pureté avec laquelle celui-ci le sert. — Le Roi ne croit pas que la crainte que l'on montre de l'inquisition, à l'occasion de l'érection des nouveaux évêchés, soit sincère : ce que l'on craint, c'est l'introduction, dans les états de Brabant, de personnes dévouées à son service, et c'est pour lui un motif d'insister, afin que cette affaire se consume. — Il entre dans beaucoup de détails sur divers points relatifs à l'érection des évêchés. — Il a écrit à Rome pour l'affaire de l'indult. — Le cardinal a bien fait de ne pas accepter les dépêches de l'abbaye de Saint-Amand, puisqu'elles n'étaient point comme il convenait aux prééminences du Roi. — Le prince d'Orange a tort de se plaindre de ce que le Roi lui a écrit que, s'il voulait, il pourrait faire beaucoup en ce qui concerne les évêchés de Brabant, et d'attribuer cette lettre au cardinal : son devoir serait en effet d'aider à la conclusion de cette affaire. — Il se réjouit d'apprendre que ledit prince se conduit bien en matière de religion (2);

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° X.

(2) *Esté bien en lo de la religion.*

mais il regrette qu'on ne fasse rien pour instruire sa femme, avant qu'elle ne reçoive telle compagnie qui pourrait la gêner. — Il aurait pu écrire sur cela au prince, à cause de ce qui s'est passé lors de son mariage; mais il n'a voulu le faire sans avoir l'avis de Granvelle. — Touchant le dessein qu'aurait le prince d'envoyer le comte Louis, son frère, en Bourgogne, pour remplacer le seigneur de Vergy (1), le Roi ne croit pas qu'il soit autorisé à le faire, et, en tout cas, le cardinal avertira la duchesse de Parme qu'elle doit s'y opposer. — Les plaintes que font les seigneurs de n'être pas payés de leurs gratifications (2), manquent de fondement, le Roi ne s'étant obligé à payer celles-ci, que dans un certain terme. — C'a été une grande insolence (*vellaqueria*), que le procédé des pensionnaires d'envoyer consulter à Paris Dumoulin, connu pour un hérétique : le Roi désire savoir qui sont ces pensionnaires, et veut que Madame se souvienne d'eux, pour les châtier, lorsque l'occasion s'en offrira. — Affaires de Valenciennes et de Tournay. — Il a vu les instances que Madame et le cardinal font pour qu'il se rende aux Pays-Bas; il est pénétré de l'utilité qui résulterait de ce voyage; il désirerait l'entreprendre, mais l'argent lui manque. Le cardinal ne pourrait croire à quel point son trésor est épuisé. — Affaires particulières du duc et de la duchesse de Parme : le Roi montre un grand désir de les satisfaire; mais des considérations majeures ne lui permettent pas, pour le moment, de leur remettre le château de Plaisance. Quant au mariage de leur fils, il écrit à l'Empereur, afin d'obtenir une de ses filles pour ce prince. Du reste, il a assigné à la duchesse, sur les revenus de Naples, une rente de 8,000 écus pour sa vie, et une autre rente de 4,000 au prince de Parme. — L'ambassadeur d'Anvers et M. de Wacken sont arrivés à Madrid; le Roi informera le cardinal de la résolution qu'il prendra sur l'objet de leur mission, etc.

Liasse 522. — (B. B.)

(1) François de Vergy, premier comte de Champlite, seigneur de Vauldrey, de Fonvens et de la Rochelle. Le prince d'Orange, avec l'agrément de Philippe II, l'avait nommé son lieutenant au gouvernement du comté de Bourgogne. Il montra, dans l'exercice de cette charge, un grand zèle pour le service du Roi et le maintien de la religion catholique. Philippe II l'en récompensa, en lui donnant le gouvernement de Bourgogne, lorsque le prince d'Orange s'en fut démis, en érigeant en comté sa terre de Champlite, en le créant vicomte de Besançon, et en le nommant, le 9 octobre 1584, chevalier de la Toison d'Or. Il mourut le 5 décembre 1591.

(2) Voyez ci-dessus, p. 185.

78. *Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de la Quadra (1), en date du 21 juillet 1562.* « J'ai apaisé, par la douceur, les tempêtes qui se sont élevées ici, et les choses en sont aujourd'hui au point, que j'espère qu'il n'en résultera pas autant de mal qu'on le voudrait. Ce sont des jalousies et des passions de jeunes gens, qui, avec quelque peu d'ambition, ont la prétention de savoir beaucoup. Le tout est soufflé et inventé par ce coquin de Renard, qui pense, par ce moyen, s'ingérer dans les affaires, et satisfaire l'ambition dont il est dévoré. Que V. S. ne s'inquiète pas de cela! Quant à moi, je m'efforcerai d'éviter toutes les occasions de faire naître des embarras, et je ne prendrai pas garde à celles qu'ils me donneront : car le service du maître le veut ainsi. J'aime mieux souffrir en mon particulier, et que le service public ne souffre pas. Cela ne m'empêchera point de pourvoir à ce que l'on ne me nuise... (2). »

Liasse 521.

79. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 3 août 1562.* Il a vu sa lettre du 6 juillet, et ce que lui a écrit Madame, touchant le secours à envoyer au roi de France contre ses rebelles. — Par ce qu'il écrit en chiffre (3), le cardinal connaîtra la résolution qu'il a prise. — Il se montre, du reste, conformément à l'avis du cardinal, satisfait des délibérations qui ont eu lieu à ce sujet. — Affaires des évêchés, de l'indult, de l'abbaye de Saint-Amand. — Affaires particulières de la duchesse de Parme.

Liasse 522.

80. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 août 1562.* Ayant vu la lettre du Roi, à laquelle elle répond en français, elle

(1) Don Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II en Angleterre. Il mourut à Londres, le 31 août 1565.

(2) *Yo he puesto con toda blandura las borrascas de aquí en tal termino, que espero que no sucedera dellas tanto mal como ay querrian. Son celos y passiones de moços, que piensan saber, con algun poco de ambicion, mas soplado todo y inventado por este vellaco de Renard, que piensa por esta via tener parte en los negocios, y satisfazer á su ambicion. No lo dé á V. S. esto pena, que quanto á mí, yo procuraré, con la blandura que es menester, de quitar las ocasiones, y me guardaré muy bien de tomar las que me dan, que no sería el servicio del amo, y mas quiero que me particular çufra, que no el publico. Y con todo esto, no dexaré de procurar que no me hagan daño.*

(3) En français probablement.

se trouva dans la plus grande peine du monde, ne doutant pas de l'émotion qu'elle causerait. En effet, l'ayant communiquée au prince d'Orange et au comte d'Egmont, ainsi que la copie de la lettre écrite par le Roi à M. de Chantonay (1), ils s'en montrèrent émerveillés et consternés (*sbigottiti*), s'imaginant que tout se faisait pour leur attirer la disgrâce du Roi, puisque l'impossibilité de donner secours au roi de France était notoire, à moins qu'on ne voulût la perte et la ruine totale des Pays-Bas. — La duchesse les engagea à y réfléchir, pour que la chose se traitât le jour suivant au conseil. Ils assistèrent l'un et l'autre à cette séance, quoiqu'ils eussent dit qu'ils n'y viendraient pas. Là, on représenta de nouveau les inconvénients qu'entraînerait l'exécution des ordres du Roi; on ajouta que, pour faire marcher les bandes d'ordonnances, il faudrait l'agrément des états; que la réunion de ceux-ci exigerait au moins deux mois, et que leur réponse pourrait être négative. — La duchesse a cru devoir se rendre à ces raisons. Elle a amené les seigneurs à consentir qu'un secours en argent fût donné au roi de France, au lieu d'un secours en hommes, ainsi qu'elle l'écrit dans ses lettres en français (2). — Elle prie le Roi d'agréer cette résolution, qu'elle a prise dans l'intérêt de son service. (*Ital.*)

Liasse 321.

81. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 août 1562.* Les ligues et confédérations (c'est ainsi qu'on les appelle) formées contre lui, continuent. — Quand on demande à ces seigneurs en quoi il les a offensés, et s'il fait quelque chose contre le service du Roi et le bien du pays, ils répondent qu'il voudrait détruire leurs privilèges, pour augmenter l'autorité du Roi; qu'ils ne connaissent le secret des affaires, et ne sont appelés au conseil que pour la forme, et lorsque les résolutions sont déjà prises. Madame sait si telle est la prétention du cardinal, et s'il ne fait pas tout ce qu'il peut pour accommoder les choses. S'il ne s'agissait en cela que de lui, il en rirait; mais il craint qu'avec le temps on n'en vienne à émouvoir le peuple. — Les affaires

(1) Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, frère du cardinal de Granvelle, ambassadeur en France.

(2) La résolution fut prise d'envoyer au roi de France 50,000 écus. Le cardinal de Granvelle, le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, et le président Viglius, assistaient à cette séance, qui se tint le 4 août 1562. (*Notules du Conseil d'État.*)

étant dans l'état où elles sont, il était impossible d'envoyer aux catholiques de France le secours ordonné par le Roi. Granvelle l'engage à se montrer satisfait de la résolution qui a été prise. — « Si V. M. veut donner la loi au monde, » assurer le repos de ses États, et faire un grand bien à la religion, il est plus » que nécessaire qu'elle vienne ici l'été prochain, pendant que la généralité de » ses sujets a encore beaucoup de bonne volonté pour elle, et avant que son » autorité ne se perde davantage. D'ici, elle pourrait mettre un frein à la France, » à l'Allemagne et à l'Angleterre. Dans l'éloignement où elle est, mille occasions » favorables se perdent, etc. »

Liasse 524.

82. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 6 août 1562.* « C'est une chose dure, qu'il ne soit pas permis de servir son » maître, sans s'exposer à une peine, et que les vassaux s'arrogent l'autorité de » la décerner, et qu'il soit permis de faire publiquement des ligues et conspira- » tions contre les ministres (c'est ainsi qu'ils s'expriment), par le seul motif que » je sers : mais je ne ferais pas plus de cas de tout cela que d'un escargot, si le » service de S. M. n'en souffrait. Je tâche, pour ce qui me touche, de m'accom- » moder aux circonstances, et d'éviter, autant que je le puis, toutes les occa- » sions qui pourraient susciter un plus grand trouble, etc. (1). »

Liasse 522.

83. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 13 août 1562.* Affaires d'Allemagne. — Les provisions des nouveaux évêques n'arrivent pas de Rome. — Il en est de même de l'indult qui a été demandé au pape, pour que le Roi puisse, comme l'Empereur son père, nommer aux principales dignités ecclésiastiques des Pays-Bas : les démarches qu'ont faites à cet égard don Gonçalo Chacon, du temps de Paul IV, et depuis, l'ambassadeur Vargas, le comte Tedesco, grand majordome de la duchesse de Parme,

(1) *Rezia cosa es, que no sea licito servir á su amo sin pena, y que se tomen authoridad para darla los vassallos, y que sea permitido hazer publicamente ligas y conspiraciones contra los ministros (que assi lo llaman ellos), sin mas causa ny fundamento, sino solo porque sirvo. Mas no solo estimaria todo en un caracol, si no se atrevesasse el servicio de Su Magestad, y este no sufriese. Yo lo voy passando, por lo que me toca, lo mejor que puedo, y con evitar, quanto yo puedo, todas las causas que podrian suscitar mayor alboroto, etc.*

Armenteros, son secrétaire, et Machiavel, aussi son secrétaire, n'ont jusqu'ici abouti au résultat désiré. — Difficultés que suscitent au cardinal les moines de Saint-Amand, et qu'on lui fait aussi à Rome pour l'expédition des provisions de cette abbaye.

Liasse 522.

84. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 août 1562.* Elle s'en remet à ses lettres en français, pour ce qui concerne les affaires des Pays-Bas. — Elle attend avec un très-grand désir la réponse du Roi sur ce qu'elle lui a écrit en dernier lieu, touchant les ordres qu'il lui avait donnés. (*Ital.*)

Liasse 521.

85. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 août 1562.* Nouvelles d'Allemagne, touchant le secours que les protestants de ce pays veulent envoyer au prince de Condé. — Affaire des nouveaux évêchés. — Les nobles de Brabant ne voudraient voir entrer aux états des personnes de l'ordre ecclésiastique; ils ne voudraient pas non plus que le Roi pût quelque chose sans eux, etc.

Liasse 524.

86. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 23 août 1562.* Affaires d'Allemagne. — Que, pour l'amour de Dieu, le Roi se dispose à venir aux Pays-Bas! S'il y était, il donnerait la loi au monde et assurerait ses affaires pour un grand nombre d'années. — Le fait de la religion empire de jour en jour: sans la présence du Roi, on ne pourra remédier au mal, et ce serait une grande charge pour sa conscience, que de ne le pas faire. — M. et M^{me} de Lorraine (1), la duchesse mère (2), les deux filles, M. de Vaudemont et sa femme, avec une escorte de 700 chevaux, et 80 femmes qui pourraient servir d'infanterie (3), sont à la fontaine de Liège (4). Ils seraient mieux, eux et

(1) Charles II ou III, dit le Grand, né à Nancy le 18 février 1543, et Claude de France, fille du roi Henri II, qu'il avait épousée le 15 février 1559.

(2) Christine, fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

(3) *Que podrian servir de infanteria.*

(4) *En la fuente de Lieja.* Vraisemblablement Spa.

leur cavalerie, en la saison présente, en Lorraine, pour empêcher ceux qui veulent secourir les rebelles de France, de tenir leurs assemblées. — M. d'Arenberg (1) et M. d'Egmont, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs maisons, sont allés les y joindre.

Liasse 322.

87. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 août 1562.* La reine mère s'est montrée satisfaite du secours en argent qui lui a été envoyé. — La duchesse prie le Roi de pourvoir aux nécessités où elle se trouve, ainsi qu'elle le lui écrit dans ses lettres en français. — Le prince d'Orange et le trésorier Schetz (2) sont allés à Bois-le-Duc, afin d'obtenir le consentement de cette ville, pour les aides demandées aux états de Brabant. — Elle s'en remet à ses lettres en français, sur les pratiques qui se font en Allemagne, en faveur du prince de Condé, sur les intelligences que la reine d'Angleterre a en ce pays, et sur l'affaire des nouveaux évêchés. — Elle a donné l'ordre que les huguenots qui ont fui de France et se sont retirés à Anvers, soient châtiés, s'ils font quelque chose contre la religion. — Il serait bien nécessaire que le marquis de Berghes (3), à cause des affaires de Valenciennes, résidât dans son gouvernement, plus qu'il ne le fait, par suite de l'indisposition de l'évêque de Liège, son frère (4); elle engage le Roi à lui en donner l'ordre par une lettre. — Des députés de Liège étant venus, pour négocier avec le comte de Meghem, sur le différend qu'il a avec ce pays, au sujet d'une somme dont les états étaient

(1) Jean de Ligne, comte d'Arenberg, créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Utrecht, au mois de janvier 1546; nommé par Philippe II, avant son départ des Pays-Bas, gouverneur des provinces de Frise, Groningue et Overysse. Il périt à la bataille d'Heyligersluis, le 24 mai 1568.

(2) Gaspard Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendoncq et depuis baron de Wesemael, fut d'abord facteur du Roi à Anvers; il devint ensuite trésorier général des domaines et finances. Il prit une grande part aux affaires du temps, et mourut le 9 novembre 1580.

(3) Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain etc., créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Anvers, au mois de janvier 1556; nommé, par lettres patentes du Roi du 12 septembre suivant, conseiller d'État, et, par des lettres du 12 mai 1560, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut.

(4) Robert de Berghes, nommé coadjuteur de l'évêque de Liège, George d'Autriche, en 1549, lui succéda en 1557. En 1563, se voyant attaqué d'une maladie dangereuse, il résigna son évêché en faveur de Gérard de Groesbeek. Il mourut à Berghes, le 26 janvier 1565.

restés redevables à feu l'évêque George d'Autriche (1), dont il est héritier, elle a nommé, à l'effet d'intervenir dans cette négociation, Berlaymont, qui autrefois en avait été déjà chargé; et, pour mener la chose à une meilleure fin, elle lui a demandé de désigner un des principaux seigneurs qu'elle pourrait y faire intervenir aussi. Berlaymont lui a dit que personne ne serait plus propre pour cet effet que le prince d'Orange, à raison du crédit qu'il a auprès du comte de Meghem, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'informer la duchesse qu'il voyait, dans ce pays, comme il l'avait dit d'autres fois, des dispositions à un soulèvement, et que le pis était que les seigneurs y inclinaient aussi. — A cette occasion, il l'a informée que les seigneurs qui se trouvaient en ce moment à Bruxelles, savoir : le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et de Mansfelt; conseillaient à M. de Meghem de ne consentir à aucun arrangement, l'engageant à réclamer auprès d'elle, et promettant de le soutenir, de manière qu'elle serait obligée d'en faire à leur volonté. — Berlaymont a ajouté que lesdits seigneurs ne désiraient autre chose que du trouble (*garbuglio*) dans le pays. « Et quoique » ce ne soit pas mon habitude, continue la duchesse, de rapporter des choses qui » puissent faire tort à qui que ce soit, je ne puis pourtant laisser, à ce propos, de » faire savoir à V. M. que, quand l'on parle de sa venue en ce pays, ils disent qu'ils » ne savent pourquoi V. M. y viendrait, ni ce qu'elle aurait à y faire, s'exprimant en » des termes qui semblent mettre en doute que V. M. soit maître de ces États (2). » — Depuis, Berlaymont est venu lui faire un long discours sur les difficultés que rencontrerait la venue du Roi, par mer ou par terre, et il n'a été en cela vraisemblablement que l'écho des autres seigneurs. — Elle ne doute pas que Renard ne soit l'auteur de toutes ces pratiques, et engage le Roi à le retirer des Pays-Bas. Elle lui représente, au surplus, contrairement à l'opinion exprimée

(1) George d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien, archevêque de Valence en Espagne, et évêque de Brixen en Tyrol, nommé coadjuteur de l'évêque de Liège, Corneille de Berghes, en 1541, lui succéda en 1544. Il mourut le 4 mai 1557. Barbe de Hillery, que le comte de Meghem avait épousée, était fille de Marguerite d'Autriche, autre enfant naturel de l'empereur Maximilien.

(2) *Et ancor che non sia usanza mia di riferir cosa che possa resultar danno a nessuno, non posso però lasciare in questo proposito di dire a V. M^a. che, quando si ragiona della venuta sua in questi Stati, dicono che essi non sanno a che effetto V. M^a. ha da venire qua, ne che cosa vi habbia a fare, dicendolo in modo che pare che V. M^a. non sia padrona di questi Stati.*

par les seigneurs, que sa prochaine venue peut seule assurer la conservation de ces États. — Après s'être plainte de ne pas recevoir de réponse sur plusieurs de ses lettres, elle termine, en recommandant au Roi le fils du seigneur de Berlaymont et les secrétaires Vander Aa et Berty. (*Ital.*)

Liasse 521.

88. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 août 1562.* Il se plaint du retard que met le Roi à répondre aux lettres de la duchesse et aux siennes. — Depuis plusieurs mois, toutes les dépêches qu'ils reçoivent se réfèrent à des dépêches à venir : ce qui nuit beaucoup à l'autorité du Roi et de ses ministres. — Les plus modérés disent que les Pays-Bas sont oubliés à Madrid. — Granvelle répète que les rapports des seigneurs du pays avec les Allemands font le plus grand mal. — Si le Roi venait, tout rentrerait bientôt dans l'ordre, et, pour un grand nombre d'années, il assurerait le repos de ses États : c'est dans cette conviction que Granvelle insiste à cet égard. — La patience avec laquelle il souffre les attaques dirigées contre lui, a un peu calmé les passions de ses adversaires, etc. (1).

Liasse 522.

89. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 31 août 1562.* Affaires d'Allemagne et d'Angleterre.

Liasse 522.

90. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 octobre 1562* (2). Il a reçu les lettres du Roi tant de sa main que de celle de Gonçalo Perez, datées des 17, 19 juillet et 4 août. — Il se réjouit du rétablissement du prince, auquel ont pris part tous les bons aux Pays-Bas. — Il remercie le Roi de l'intérêt qu'il lui témoigne, au sujet des calomnies et méchancetés qu'on répand contre lui. Elles ne le touchent que parce que le service de Dieu et du Roi peut en souffrir. — Dans l'état des choses, si le peuple venait à se soulever, tout serait perdu. — Quant à lui, il est prêt à exposer jusqu'à sa vie pour les intérêts du Roi. — Les volontés sont toujours les mêmes : sous prétexte de soutenir les privilèges et la

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XI.

(2) La lettre porte *septembre*; mais l'indication au dos, de la main de Gonçalo Perez, dit *octobre*. Ce qui me fait croire que cette dernière date est la véritable, c'est que la lettre est cotée *prima*, et que deux autres, datées du 6 octobre, portent les chiffres 2^a et 3^a.

liberté du pays, c'est à accroître l'autorité des états et du peuple, que l'on vise. — On fait entendre aux seigneurs que par là ils pourront tout ce qu'ils voudront, que la justice n'osera rien contre eux, et qu'ils ne payeront pas leurs dettes : or, il y a plusieurs d'entre eux qui doivent des sommes considérables. — Le mal est que quelques-uns des conseillers du Roi agissent comme s'ils dépendaient des seigneurs, et non de S. M. — Au retour de M. de Montigny, on verra comment les seigneurs prendront ce que le Roi lui aura dit : dans le cas qu'ils ne s'en montrent pas satisfaits, et que les moyens qu'on emploiera, soit pour les diviser, soit pour faire cesser la jalousie qu'ils ont de lui (Granvelle), le Roi jugera s'il convient qu'il quitte les Pays-Bas, et qu'il renonce même à l'archevêché de Malines. Il est prêt à se soumettre à tout ce qu'exigera le service de S. M. Seulement il la supplie, pour qu'on ne dise pas qu'il a quitté honteusement le pays, qu'elle lui permette d'aller lui baiser les mains. — Que si le Roi lui ordonne de rester aux Pays-Bas, il le fera avec le même dévouement. — Il revient sur les motifs qui lui font désirer la venue du Roi. — Inquiétudes que lui causent les affaires de France, les intelligences de la reine d'Angleterre avec les Allemands, la diète réunie à Francfort, les relations que l'électeur de Saxe et l'électeur palatin entretiennent avec les seigneurs, le projet du prince d'Orange de se rendre à Francfort, et celui des électeurs de Saxe et de Brandebourg de venir le visiter à Breda. — L'ordre donné par le Roi à la duchesse de Parme d'aller trouver à Aix-la-Chapelle l'Empereur et les princes, ses fils, s'ils s'y rendent pour le couronnement, lui occasionnera des dépenses extraordinaires, évaluées à plus de 25,000 écus. — Affaire des évêchés : la majeure partie des bulles sont arrivées, mais il y manque les *motus proprii* pour Malines, Anvers et Bois-le-Duc. — Il serait bien que le Roi écrive à Madame une lettre à part, qu'elle pût montrer aux seigneurs, pour exciter leur zèle, et dans laquelle il exprimerait la grande satisfaction qu'il éprouverait à voir les évêques nommés pour les églises de Frise, Over-Yssel, Groningue et Gueldre, installés dans leurs sièges. — Il devrait écrire, de sa main, dans le même sens, aux comtes d'Arenberg et de Meghem. — Pour l'évêché de Gand, Madame, selon son avis, a jeté les yeux sur l'abbé de Saint-Pierre, qui est noble, frère du seigneur d'Helfault, et qui est parvenu à cette abbaye, pour avoir administré fort bien celle de Bergues-Saint-Winnoc : comme il n'est pas docteur, il sera nécessaire que le pape lui accorde une dispense; mais il est à croire qu'il faudra souvent dispenser ainsi. — C'est une chose qui a déplu

à beaucoup, particulièrement à la noblesse, que la clause, contenue dans la bulle d'érection des nouveaux évêchés, qui exige le grade de docteur. Les nobles se sont vus exclus par là, car ordinairement ils ne sont pas gradués, quoique lettrés. Beaucoup de moines se sont sentis frappés aussi par la même exclusion. — Difficultés que le gouvernement rencontre en Brabant. Les consultations demandées par les états en Italie sont arrivées; mais Granvelle n'a pu rien savoir de leur contenu. — Conduite blâmable du conseil de Brabant, et particulièrement du chancelier (1). Celui-ci n'a pas communiqué à son corps ce que le Roi lui a écrit de main propre touchant la religion, prétendant que, s'il l'avait fait, il eût perdu tout crédit auprès des états. — Expédient proposé par ceux d'Anvers, pour l'érection à Louvain d'un évêché auquel ressortirait tout le Brabant. Granvelle ne s'y montre pas trop contraire. — Quant à l'exemption qu'ils sollicitent de certain tonlieu, afin d'être égalés à ceux de Gand, le Roi fera bien de temporiser : car Granvelle craint que, s'il la leur octroie, ils n'agissent comme sont accoutumés d'agir ceux de Brabant, qui oublient vite les faveurs qu'on leur fait, et n'accordent ce qu'on leur demande, qu'en demandant toujours eux-mêmes quelque chose de nouveau. — Ceux d'Anvers, d'ailleurs, doivent connaître à présent qu'il suffirait au Roi d'un trait de plume pour ruiner leur ville; et les Pays-Bas ne perdraient pas par là leur commerce, mais il se fixerait ailleurs. C'est ce qu'on leur dit, pour les tenir en crainte, et non pour le réaliser : car il faudrait bien du temps avant qu'une autre ville pût atteindre la prospérité actuelle d'Anvers. — État de la religion. — Affluence de huguenots à Anvers; dangers qui peuvent en résulter. On n'oserait toutefois parler de les mettre dehors, car on s'exposerait à être lapidé. — Anvers devient véritablement un réceptacle de mauvais garnements. Le margrave (2) ne se conduit plus aussi bien que par le passé. — Jusqu'ici, la conduite personnelle du prince d'Orange en matière de religion est irrépréhensible; mais beaucoup de ceux qui le servent sont gâtés, par suite de ses rapports

(1) Jean Scheyfve, chevalier, seigneur de Rode-Sainte-Agathe, après avoir été successivement échevin et bourgmestre d'Anvers, ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, et conseiller au conseil privé, fut nommé chancelier de Brabant par lettres de Philippe II, du 18 février 1557 (1558, n. st.). C'était un homme très-savant. Lors de la rupture des états avec le Roi, sous la régence de don Juan d'Autriche, il prit parti pour eux. Il mourut en 1581, à Anvers.

(2) Jean d'Ymmerseel, seigneur de Bauldry, écoutezte d'Anvers et margrave du pays de Ryen. Il prêta serment en cette qualité, le 24 décembre 1554.